#### DEPARTEMENT DU CHER



### MAIRIE DE NANÇAY 18330

Téléphone : 02.48.51.81.35 E-mail : mairie@nancay.fr

Nombre de conseillers en

exercice: 14

Présents: 10

Votants: 12

Date de la convocation : 12/09/2024

Date d'affichage : 12/09/2024

OBJET : Redevance Occupation Domaine Public par Orange

# **EXTRAIT**

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

DÉLIBÉRATION N°2024 09 008

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nançay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY, Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés: Madame GUÉRU et Monsieur BONNOT.

Absents: Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN. Monsieur Arnaud BONNOT a donné pouvoir à Madame Roseline MARY.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à Orange le versement de la redevance pour occupation du domaine public pour l'année 2024.

Selon le barème officiel, le montant s'élève à 2 188.33 €.

Fait à Nançay, le 20 septembre 2024

La secrétaire, Le Maire,

Murielle BOUGIS. Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 20 septembre 2024.

### Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :